



# Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
VILLE DE RIGAUD

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

#### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 9 juin 2026 à 19h, à la salle de l'Amitié, édifice Paul-Brasseur, sis au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, statueront sur la demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Demande</u>
Lot 3 609 958  173, chemin de l'Anse  Zone H-22	La demande consiste à :  Autoriser le stationnement dans la cour avant, devant la façade d'un bâtiment unifamilial isolé sans garage, alors que l'article 5.3.3 du <i>Règlement de zonage 275-2010</i> interdit le stationnement dans la cour avant pour les classes d'usage H1 et H2, sauf devant la partie de la façade occupée par un garage privé.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure en se présentant en personne au lieu de la séance du conseil municipal.

Donné à Rigaud ce 22 mai 2026.

Vanessa Beaulieu  
Greffière adjointe

- Hôtel de ville  
106, rue Saint-Viateur
- Ateliers municipaux  
34, rue de la Coopérative
- Loisirs et bibliothèque  
102, rue Saint-Pierre
- Caserne  
7, rue Jules-A.-Desjardins  
Tél. : 450 451-0869

